

Attaque sur les services de santé environnementale

Les services de santé environnementale n'ont jamais eu la cote dans les ARS. Comment peut-il en être autrement pour des services en prise directe avec nos partenaires extérieurs, des services qui assurent la sécurité quotidienne des français, des services parfois loin de la préoccupation majeure des ARS : le respect de l'ONDAM. Il y a là deux logiques, deux manières de penser souvent antagonistes entre des directions d'ARS qui n'ont eu de cesse de se replier sur des missions de stratégie et de pilotage régionale face à des services de santé environnement tournés directement vers le service rendu à la population en département.

Aussi il n'est pas étonnant qu'en cette période de réflexion sur nos missions, l'enjeu de la santé environnementale échappe en partie à la perspicacité des DG d'ARS ou du ministère et soit vu comme l'opportunité d'une économie budgétaire à court terme et plus souvent, simplement comme une tentative maladroite de l'affirmation de l'autorité régionale centralisée face aux réalités de terrain en département.

Clarification des missions des ARS, une nouvelle tentative de centralisation en région

La première attaque a eu lieu avec la proposition de "clarification des missions des ARS" présentée lors du CNC du 8 novembre 2018 :

"En matière de contrôle des eaux de consommation humaine, il est proposé d'expérimenter, dans certains territoires et certaines zones de distribution, la suppression des contrôles de premier niveau et de développer, en contrepartie, des plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) et l'auto-surveillance. Des mesures d'allègement des déclarations d'utilité publique (DUP) et des périmètres de protection de captage (PPC) d'eau sont également envisagées pour les petits captages situés dans un environnement favorable."

Quels seraient le coût humain, financier et politique d'une éventuelle crise sanitaire si les contribuables apprenaient que malgré le taux de prélèvement le plus élevé au monde l'état s'est désengagé discrètement du contrôle direct de la qualité de l'eau de consommation? Au-delà de l'aspect éminemment politique, cet exemple démontre une nouvelle fois le prisme par lequel cette question est abordée par les ARS : le pilotage des PGSSE, vision technocratique et régionalisée en opposition à la présence locale nécessaire pour un contrôle sanitaire efficace et réactif.

L'UNSA-SYNAPSE demande que le ministère garantisse que le contrôle de premier niveau des eaux de consommation humaine reste mission des services santé environnement en département.

Concours d'IES, comment dégoûter les candidats :

Les lauréats du concours IES 2017 ont reçu leur affectation par arrêté en décembre 2017. "L'adhésion" du corps des IES au RIFSEEP s'est faite en mars 2018, donc après acceptation du bénéfice du concours par les lauréats.

Aujourd'hui afin de préparer leur intégration en agence après la sortie d'école fin février et en l'absence de cadrage national, certaines ARS ont proposé que l'IFSE des nouveaux IES soit revalorisée de 700€ brut annuel de l'IFSE T3S pour le passage de B en A (En ARA par exemple). Soit 58,33€ d'augmentation brut par mois de la prime pour passer de technicien à ingénieur.

D'autres ARS ont proposé le niveau socle du groupe 2 des IES soit 11 300 € alors que tous les IES en poste actuellement perçoivent 13 875 € soit un manque à gagner de 2 575€ brut.

L'UNSA-SYNAPSE demande donc l'intégration des nouveaux IES avec les mêmes émoluments que leurs pairs c'est-à-dire à : 13 875€ pour un groupe 2.

IGS une suppression des missions déjà anticipée dans les recrutements 2019

Les lauréats du concours IGS en 2018 viennent de se voir proposer les futures postes disponibles : 3 en tout et pour tous : Moulin, Cayenne et Toulouse. Un rapide tour d'horizon permet de constater que les postes disponibles à la BIEP ne sont même pas remontés au ministère alors qu'il existe au moins 5 autres départements sans IGS comme par exemple les Hautes-Alpes et Mayotte, ainsi que vraisemblablement deux délégations de l'Occitanie et cela sans compter la DGS. Par ailleurs la DEAL de la Réunion souhaite recruter en IGS un agent déjà présent sur leur site.

Les Lauréats doivent remonter leur choix ce jour, aussi l'UNSA-SYNAPSE demande l'intégration des postes mentionnés supra dans la liste des postes disponibles ainsi qu'un tour des délégations d'ARS afin de vérifier la présence d'un IGS dans chaque département. Par ailleurs l'UNSA-SYNAPSE demande le report de la remontée des choix d'affectation par les lauréats, le temps de mettre à disposition des agents l'intégralité des postes vacants.

Au-delà des mots, seuls des actes pourront faire comprendre aux agents de la filière santé environnement qu'ils sont toujours les bienvenus en ARS.

Déclaration UNSA-SYNAPSE en CNC le 14 janvier 2019